



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

BOUCHES-DU-RHÔNE

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS
N°13-2019-051

PUBLIÉ LE 27 FÉVRIER 2019

Sommaire

Direction générale des finances publiques

13-2019-02-26-001 - Délégation automatique de signature des responsables de structures de la DRFIP PACA et du département des BdR en matière de contentieux et de gracieux fiscal (4 pages)

Page 3

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi

13-2019-02-22-005 - Récépissé de déclaration portant retrait d'enregistrement au titre des services à la personne concernant Monsieur "FOY Jean-Romain", micro entrepreneur, domicilié, Résidence du Cap Liouret - Bât.B - 13600 LA CIOTAT. (2 pages)

Page 8

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2019-02-22-006 - Arrêté préfectoral portant composition et fonctionnement du conseil citoyen de Septèmes les Vallons (3 pages)

Page 11

Préfecture-Direction des collectivités locales, de l'utilité publique et de l'environnement

13-2019-02-19-020 - arrêté portant composition de la formation spécialisée "publicité" de la CDNPS (3 pages)

Page 15

SGAMI SUD

13-2019-02-25-007 - DS Discipline MAZOYER 2019 RAA BDR (2 pages)

Page 19

Direction générale des finances publiques

13-2019-02-26-001

Délégation automatique de signature des responsables de structures de la DRFIP PACA et du département des BdR en matière de contentieux et de gracieux fiscal

DIRECTION GENERALE DES FINANCES PUBLIQUES

**DIRECTION REGIONALE DES FINANCES PUBLIQUES
DE PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR
ET DES BOUCHES-DU-RHONE**

16, Rue Borde
13357 Marseille Cedex 20

L'administrateur général des Finances publiques, directeur régional des Finances publiques
de Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des Bouches-du-Rhône ,

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 et suivants de son annexe IV ;

Arrête :

Article 1^{er} - Le montant de la délégation dont disposent, en matière de contentieux et de gracieux fiscal et en application des dispositions du III de l'article 408 de l'annexe II au code général des impôts, les responsables des services des finances publiques dans le département des Bouches-du-Rhône, dont les noms sont précisés en annexe, est fixé à :

- 60 000 €, pour prendre des décisions contentieuses d'admission totale, d'admission partielle, de rejet, de dégrèvement ou de restitution d'office, ou pour prendre des décisions gracieuses portant remise, modération, transaction ou rejet. Cette limite est portée à 76 000 € pour les responsables ayant au moins le grade d'administrateur des Finances publiques ;
- 100 000 €, pour statuer sur les demandes de remboursements de crédits de TVA.

Article 2 - Ces mêmes responsables des services des finances publiques dans le département des Bouches-du-Rhône sont par ailleurs compétents sans limitation de montant pour :

- signer les documents nécessaires à l'exécution comptable des décisions gracieuses et contentieuses ;
- statuer sur les demandes de plafonnement en fonction de la valeur ajoutée des cotisations de contribution économique territoriale présentées par une entreprise dont tous les établissements sont situés dans le ressort territorial du service (SIP ou SIP-SIE) ;
- statuer sur les demandes de dégrèvement de taxe foncière pour pertes de récoltes ;
- accorder les prorogations de délai prévues aux IV et IV bis de l'article 1594-0 G du code général des impôts.

Article 3 - Le présent arrêté prendra effet au 1^{er} mars 2019 et sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 26 février 2019

L'administrateur général des Finances publiques,
directeur régional des Finances publiques de
Provence-Alpes-Côte d'Azur et du département des
Bouches-du-Rhône,

signé
Francis BONNET

Direction régionale des Finances publiques des Bouches-du-Rhône

Liste des responsables de service disposant de la délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal prévue par le III de l'article 408 de l'annexe II et les articles 212 et suivants de l'annexe IV au code général des impôts

| NOM - Prénom | Responsables des services | Date d'effet de la délégation |
|---|---------------------------|-------------------------------|
| Services des Impôts des entreprises | | |
| BERTIN Joël | Aix Nord | 01/07/2013 |
| HUMBERT Xavier | Aix Sud | 01/10/2017 |
| PUCAR Martine | Arles | 01/09/2018 |
| BERTOLO Jean-Louis | Aubagne | 01/07/2015 |
| AIM Gérald | Istres | 01/07/2013 |
| DELPY Jacques | Marignane | 01/07/2013 |
| CRESENT Chantal | Marseille 1/8 | 01/01/2017 |
| VAUJOUR Robert | Marseille 2/15/16 | 01/02/2018 |
| DE ROSA Corinne | Marseille 3/14 | 01/03/2015 |
| PRYKA Philippe | Marseille 5/6 | 04/01/2016 |
| ROUCOULE Olivier | Marseille 7/9/10 | 01/07/2018 |
| NERI Dominique | Marseille Saint Barnabé | 01/01/2018 |
| GAVEN Véronique | Martigues | 01/07/2013 |
| COYECQUES Isabelle | Salon de Provence | 15/01/2018 |
| DANY Michel | Tarascon | 01/02/2019 |
| Services des impôts des particuliers | | |
| CORDES Jean-Michel | Aix Nord | 01/01/2017 |
| PARDUCCI Christian | Aix Sud | 01/10/2017 |
| BICHOT Claire | Arles | 01/04/2016 |
| GOSSELET Jean-Jacques | Aubagne | 01/02/2016 |
| AIM Gérald (intérim) | Istres | 01/03/2019 |
| TETARD Paul | Marignane | 01/07/2013 |
| DARNER Michel | Marseille 2/15/16 | 01/01/2015 |
| LOMBARD Robert | Marseille 3/14 | 01/07/2013 |
| CHAMBERT Bernard | Marseille 4/13 | 01/07/2017 |
| MICHAUD Thierry | Marseille 5/6 | 01/01/2016 |
| BARNOIN Pierre | Marseille 7/9/10 | 01/01/2019 |
| PONZO-PASCAL Michel | Marseille 1/8 | 17/06/2018 |
| KUGLER GHEBALI Florence | Marseille 11/12 | 01/10/2017 |
| GOUDICHAUD Philippe (intérim) | Martigues | 01/02/2019 |
| POULAIN Anne | Salon de Provence | 01/03/2014 |
| GUEDON Chantal | Tarascon | 01/07/2013 |

| NOM - Prénom | Responsables des services | Date d'effet de la délégation |
|-------------------------------|---|-------------------------------|
| | Service des impôts des particuliers - Service des Impôts des entreprises | |
| CESTER Hélène | SIP- SIE La Ciotat | 01/07/2018 |
| | Trésoreries | |
| GARLIN Gilles | Allauch | 01/07/2013 |
| LEFEBVRE Véronique | Berre l'Etang | 01/03/2018 |
| LAUBRAY Eric | Châteaurenard | 01/02/2019 |
| TARDIEU Claude | Gardanne | 01/03/2018 |
| LIEBAERT Annie (intérim) | Maussane - Vallée des Baux | 14/01/2019 |
| BUREAU Philippe | Miramas | 01/07/2014 |
| CHIANEA Jean-Louis | Roquevaire | 01/05/2018 |
| TOUVEREY Magali | St Rémy de Provence | 01/07/2013 |
| TEISSIER François | Trets | 01/09/2018 |
| LEFEBVRE Lionel | Vitrolles | 01/03/2018 |
| | Services de Publicité Foncière | |
| VITROLLES Rémi | Aix 1 ^{er} bureau | 14/05/2016 |
| VITROLLES Rémi (intérim) | Aix 2 ^{ème} bureau | 01/07/2017 |
| BONGIOANNI Brigitte (intérim) | Marseille 1 ^{er} bureau | 01/02/2019 |
| BONGIOANNI Brigitte (intérim) | Marseille 2 ^{ème} bureau | 01/11/2018 |
| BONGIOANNI Brigitte | Marseille 3 ^{ème} bureau | 01/01/2017 |
| MENOTTI Franck | Marseille 4 ^{ème} bureau | 01/10/2016 |
| ARNAUD Denis | Tarascon | 22/04/2018 |
| | Brigades | |
| MONTAGNE Arnaud (intérim) | 1 ^{ère} brigade départementale de vérification Marseille | 01/09/2018 |
| PROST Yannick | 2 ^{ème} brigade départementale de vérification Marseille | 01/01/2015 |
| GUIRAUD Marie-Françoise | 3 ^{ème} brigade départementale de vérification Marseille | 01/09/2018 |
| PASSARELLI Rose-Anne | 4 ^{ème} brigade départementale de vérification Marseille | 01/09/2017 |
| CARROUE Stéphanie | 5 ^{ème} brigade départementale de vérification Aix | 01/09/2017 |
| BOSC Xavier | 6 ^{ème} brigade départementale de vérification Aix | 01/09/2017 |
| BEN HAMOU Amar | 7 ^{ème} brigade départementale de vérification Salon | 01/09/2018 |
| OLIVRY Denis | 8 ^{ème} brigade départementale de vérification Marignane | 01/09/2017 |

| NOM - Prénom | Responsables des services | Date d'effet de la délégation |
|--|---|--|
| CASTANY Christine KORCHIA Catherine BAUDRY Laurent DANESI François (intérim) LANGLINAY William (intérim) DANESI François LANGLINAY William | Pôles Contrôle Expertise Aix Marignane Salon de Provence Marseille Borde Marseille Borde Marseille St Barnabe Marseille Sadi-Carnot | 01/09/2013 01/09/2018 01/09/2018 01/09/2018 01/09/2018 01/09/2018 01/09/2017 |
| OUILAT Louisa | Pôle de Contrôle des Revenus et du Patrimoine | 01/09/2016 |
| NORMAND Elisabeth (intérim) DAVADIE Claire | Pôles de recouvrement spécialisés Aix Marseille | 01/10/2018 01/02/2019 |
| VINCLAIR Valérie DI CRISTO Véronique GERVOISE Corinne DELIGNY Jennifer | Centre des impôts fonciers Aix-en-Provence Marseille Nord Marseille Sud Tarascon | 01/09/2018 01/09/2016 01/08/2016 01/09/2018 |
| THERASSE Philippe NOEL Laurence | Service Départemental de l'Enregistrement Aix-en-Provence Marseille | 01/12/2017 01/12/2017 |

Direction régionale des entreprises, de la concurrence, de
la consommation, du travail et de l'emploi

13-2019-02-22-005

Récépissé de déclaration portant retrait d'enregistrement au
titre des services à la personne concernant Monsieur "FOY
Jean-Romain", micro entrepreneur, domicilié, Résidence
du Cap Liouret - Bât.B - 13600 LA CIOTAT.

Direction Régionale
des Entreprises,
de la Concurrence,
de la Consommation,
du Travail, et
de l'Emploi PACA
Unité départementale des
Bouches-du-Rhône



PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

**RECEPISSE DE DECLARATION N°
PORTANT RETRAIT D'ENREGISTREMENT D'UN
ORGANISME DE SERVICES A LA PERSONNE ENREGISTRE
SOUS LE N°SAP509984654 (article L.7232-1-1 du Code du travail)**

Vu le code du travail et notamment les articles L.7231-1 à L.7233-2, R.7232-16 à R.7232-22, D.7231-1 et D.7233-1 à D.7233-5,

Préfet des Bouches-du-Rhône,

Vu le récépissé de déclaration N°SAP509984654 délivré le 01 mars 2013 à Monsieur « FOY Jean Romain », micro entrepreneur, domicilié, Résidence du Cap Liouret - Bât.B - 13600 LA CIOTAT.

CONSTATE

Que Monsieur « **FOY Jean Romain** », micro entrepreneur, a signifié par courrier électronique du 15 juin 2018 à l'Unité départementale des Bouches-du-Rhône de la DIRECCTE PACA ne plus proposer d'activités au titre des Services à la Personne.

En conséquence, en application des articles R.7232-20 à R.7232-22 du Code du travail, l'Unité départementale des Bouches-du-Rhône de la DIRECCTE PACA décide de retirer le récépissé d'enregistrement de la déclaration N° SAP509984654 de Monsieur « **FOY Jean Romain** », micro entrepreneur.

Ce retrait prend effet **à compter du 16 juin 2018** et entraîne la perte des avantages fiscaux et des exonérations de charges sociales.

L'organisme ne peut faire une nouvelle déclaration qu'après un délai d'un an à compter de la date de la notification de la présente décision.

Le présent récépissé sera publié au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Marseille, le 22 février 2019

Pour le Préfet et par délégation,
Par empêchement du Responsable de l'Unité départementale des Bouches-du-Rhône
La Directrice adjointe,

Sylvie BALDY

55, Boulevard Perier - 13415 MARSEILLE cedex 20 ☎ 04 91 57.97 12 - 📠 04 91 57 96 40
Mel : paca-ut13.sap@direccte.gouv.fr

Préfecture des Bouches-du-Rhone

13-2019-02-22-006

Arrêté préfectoral
portant composition et fonctionnement du conseil citoyen
de Septèmes les Vallons

PRÉFET DES BOUCHES DU RHONE

**Arrêté préfectoral
portant composition et fonctionnement du conseil citoyen
de Septèmes les Vallons**

**Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône**

- VU** la loi N° 2014-173 du 21 février 2014 de programmation pour la ville et la cohésion urbaine posant les principes de la réforme de la politique de la ville ;
- VU** le décret N° 2014-767 du 3 juillet 2014 du Conseil d'État fixant la méthode de délimitation des contours des quartiers prioritaires de la politique de la ville ;
- VU** le décret N° 2014-1750 du 30 décembre 2014 fixant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains ;
- VU** la circulaire du 15 octobre 2014 du ministre de la ville, de la jeunesse et des sports déclinant les modalités opérationnelles d'élaboration des contrats de ville ;
- VU** le cadre de référence des conseils citoyens de juin 2014 ;
- VU** la circulaire du 2 février 2017 relative aux conseils citoyens ;

Considérant la demande de labellisation du conseil citoyen formulée par le maire de Septèmes les Vallons et validée par le président de la métropole d'Aix Marseille Provence ;

Arrête :

/...

ARTICLE 1 : Désignation des membres du conseil citoyen

Sont désignés membres du conseil citoyen de Septèmes les Vallons, dans le quartier prioritaire de la politique de la ville de la Gavotte Peyret, les personnes suivantes :

- Pour le collège des acteurs locaux :

| Nom | Institution | Adresse postale | Adresse Mail |
|------------------------|--|--|---------------------------|
| Mme BLAZY Marie-Noëlle | « Donne-moi la clé » | Bat E2 résidence la Gavotte Peyret 13240 Septèmes les Vallons | |
| Mme SELOUM Meriem | ALEES | 8 avenue Nelson Mandela 13240 Septèmes les Vallons | meriemselloum@sfr.fr |
| M. SANCHEZ Eric | ADDAP 13 | 13 rue des Jonquilles 13013 Marseille | eric.sanchez@addap13.org |
| M. CASSINA Patrick | Centre social la Gavotte Peyret | Bat J 13240 Septèmes les Vallons | directeur.csgp@gmail.com |
| M. KEFI Foued | VILOGIA (bailleur) | | foued.kefi@vilogia.fr |
| M. BENNAMAR Tarak | « Jeunesse sportive Septèmes- Bédoule » | Bat E7 Appt 74 rce la Gavotte Peyret 13240 Septèmes les Vallons | benammartarak86@gmail.com |
| M. LERICHE Patrice | PLIE Marseille Centre | (Permanences CS la Gavotte Peyret) | patricel.etic@gmail.com |

- Pour le collège des habitants :

| Nom | Adresse postale | Adresse Mail |
|-------------------------|--|----------------------------|
| M. SADAOUI Kaci | 43 chemin de Bédoule la Gavotte Peyret 13240 Septèmes les Vallons | kaci.sadaoui@gmail.com |
| Mme DI FALCO Marguerite | 43 chemin de Bédoule la Gavotte Peyret 13240 Septèmes les Vallons | |
| Mme MARZOUKI Mouvida | 43 chemin de Bédoule la Gavotte Peyret 13240 Septèmes les Vallons | mouvida.marzouki@gmail.com |
| Mme OUERTANI Nadia | 43 chemin de Bédoule la Gavotte Peyret 13240 Septèmes les Vallons | nadia.o@outlook.fr |
| M. SOOS Sandor | 43 chemin de Bédoule la Gavotte Peyret 13240 Septèmes les Vallons | soos.sandor.ss@outlook.fr |
| M. RAHAL Ali | 43 chemin de Bédoule la Gavotte Peyret 13240 Septèmes les Vallons | rahalali@aol.com |
| M. GATTOUCHE Semahil | 43 chemin de Bédoule la Gavotte Peyret 13240 Septèmes les Vallons | |
| M. DJAAFRI Saïd | 43 chemin de Bédoule la Gavotte Peyret 13240 Septèmes les Vallons | sdjaafri12@gmail.com |
| M. HAYOUN Hocine | 43 chemin de Bédoule la Gavotte Peyret 13240 Septèmes les Vallons | |
| M. MAMERI Mustapha | 43 chemin de Bédoule la Gavotte Peyret 13240 Septèmes les Vallons | |

./...

ARTICLE 2 : Fonctionnement interne

Le conseil citoyen devra élaborer un règlement intérieur ou une charte, s'inscrivant dans le cadre fixé par le contrat de ville, et précisant son rôle ainsi que ses modalités d'organisation et de fonctionnement.

ARTICLE 3 : Renouvellement

La durée du mandat des membres du conseil citoyen et les modalités de remplacement des membres démissionnaires sont définies par les partenaires du contrat de ville et inscrites dans celui-ci. Il pourra être prévu le renouvellement, total ou partiel, des membres du conseil citoyen, à l'occasion de l'actualisation, le cas échéant à trois ans, du contrat de ville.

ARTICLE 4 : La préfète déléguée pour l'égalité des chances et le Maire de Septèmes les Vallons sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Fait à Marseille, le 22 février 2019

La Préfète déléguée pour l'Égalité des chances

Marie-Emmanuelle ASSIDON

Préfecture-Direction des collectivités locales, de l'utilité
publique et de l'environnement

13-2019-02-19-020

arrêté portant composition de la formation spécialisée
"publicité" de la CDNPS



PREFET DES BOUCHES DU RHONE

Direction de la Citoyenneté, de la légalité
et de l'Environnement
Bureau de l'Utilité Publique
de la Concertation et de l'Environnement
Section enquêtes publiques et environnement
Dossier suivi par : Mme MARY
☎ 04.84.35.42.46
✉ joelle.mary@bouches-du-rhone.gouv.fr

Marseille, le

A R R E T E
portant renouvellement et composition
de la formation spécialisée « publicité »
de la Commission Départementale de la Nature,
des Paysages et des Sites, des Bouches du Rhône

Le Préfet de la Région Provence, Alpes, Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

VU le code de l'environnement,

VU le code des relations entre le public et l'administration,

VU le décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives,

VU l'arrêté préfectoral du 28 décembre 2015 portant renouvellement et composition de la formation spécialisée "publicité" de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites des Bouches-du-Rhône,

VU l'arrêté préfectoral du 25 juillet 2018 portant renouvellement de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites des Bouches-du-Rhône,

CONSIDERANT que le décret du 7 juin 2006 précité et le code des relations entre le public et l'administration prévoient les dispositions applicables notamment à la création, à la composition et au fonctionnement de la formation spécialisée « publicité » de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites,

SUR PROPOSITION de la Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône,

- A R R E T E -

ARTICLE 1 : La formation spécialisée « de la publicité » de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites, présidée par le Préfet ou son représentant, est composée ainsi qu'il suit :

COLLEGE 1 : représentants des services de l'Etat, membres de droit :

- M. le Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental des Territoires et de la Mer ou son représentant,
- M. le Directeur Départemental de la Protection des Populations-Pôle services et produits industriels ou son représentant,
- M. le Chef de l'Unité départementale de l'Architecture et du Patrimoine ou son représentant.

COLLEGE 2 : représentants élus des collectivités territoriales :

1) Conseillers Départementaux :

- M. Didier REAULT,
- M. Yves MORAINÉ,

2) Maires :

- M. Michel LEGIER, Maire du Tholonet,
- M. André JULLIEN, Maire de La Bouilladisse,

COLLEGE 3 : personnalités qualifiées en matière de sciences de la nature, de protection des sites et du cadre de vie, de représentants d'associations agréées de protection de l'environnement et le cas échéant, de représentants des organisations agricoles ou sylvicoles :

| | |
|--|-------------------|
| M. Jean-Luc LINARES, architecte-urbaniste, SFU PACA | titulaire |
| M. Marc PETIT, architecte-urbaniste, SFU PACA | suppléant |
| M. Jean-Paul BOUQUIER, Membre de l'association pour la Sainte-victoire | titulaire |
| Mme. Geneviève DELVOYE, administrateur du centre permanent d'initiatives pour l'environnement (CPIE) | suppléante |
| Mme Monique BERCET, France Nature Environnement (FNE) 13 | titulaire |
| M. Philippe MUSARELLA, FNE 13 | suppléant |
| M. Régis LILAMAND, Chambre départementale d'Agriculture-13 | titulaire |
| M. Nicolas de SAMBUCY, Chambre d'Agriculture de l'Agriculture-13 | suppléant |

COLLEGE 4 : Professionnels représentant les entreprises de publicité et les fabricants d'enseignes :

| | |
|---|------------------|
| M. Antoine MOULIN, société MPE-Avenir | titulaire |
| M. Cyril GIUSTI, société MPE-Avenir | suppléant |
| | |
| M. Stéphane GAFFORI, société Clear Channel France | titulaire |
| M. Xavier FRANCOISE, société Clear Channel France | suppléant |
| | |
| M. Thierry BERLANDA, société Insert | titulaire |
| M. Philippe GOFFI, société Insert | suppléant |
| | |
| M Joël BOYER, société OXY SIGNALETIQUE | titulaire |
| M. Michel ROBIN, société Art CONCEPT | suppléant |

ARTICLE 2 : Les membres ci-dessus désignés, autres que les membres de droit, sont nommés pour trois ans. Leur mandat est renouvelable.

Le membre d'une commission qui, au cours de son mandat, décède, démissionne ou perd la qualité au titre de laquelle il a été désigné est remplacé pour la durée du mandat restant à courir par une personne désignée dans les mêmes conditions.

ARTICLE 3: La formation spécialisée « de la publicité » fonctionne selon les conditions définies dans l'article 6 de l'arrêté préfectoral du 25 juillet 2018 portant renouvellement de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites des Bouches du Rhône.

ARTICLE 4 : Le maire de la commune intéressée par le projet ou le Président du groupe de travail intercommunal, est invité à siéger à la séance au cours de laquelle le projet est examiné et a, sur celui-ci, voix délibérative.

ARTICLE 5 : La Secrétaire Générale de la Préfecture des Bouches-du-Rhône est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 19 février 2019
Pour le Préfet
Le secrétaire général adjoint
Nicolas DUFAUD

SGAMI SUD

13-2019-02-25-007

DS Discipline MAZOYER 2019 RAA BDR

PREFET DE POLICE DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PREFECTURE
SECRETARIAT GENERAL AUX AFFAIRES DEPARTEMENTALES
Mission Coordination Interministérielle
RAA

Marseille, le 25 février 2019

ARRETE du **25 FEV. 2019** portant délégation de signature en matière disciplinaire à M. Luc-Didier MAZOYER, inspecteur général, directeur départemental de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône et coordonnateur zonal de la zone de défense Sud à Marseille

Le Préfet
de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Préfet de la zone de défense et de sécurité Sud
Préfet des Bouches-du-Rhône

VU le décret n°95-1167 du 6 novembre 1995 modifié portant déconcentration et matière de gestion des personnels de la police nationale ;

Vu le décret n°2014-296 du 6 mars 2014 relatif aux secrétariats généraux pour l'administration du ministère de l'intérieur et modifiant diverses dispositions du code de la défense et de la sécurité intérieure ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret n°2004-1439 du 23 décembre 2004 modifié portant statut particulier du corps d'encadrement et d'application de la police ;

VU le décret n° 2010-1295 du 23 décembre 2006 modifié relatif aux dispositions communes applicables aux corps d'adjoints techniques des administrations de l'Etat ;

VU le décret n° 2009-1725 du 30 décembre 2009 modifiant certaines dispositions relatives aux délégations de pouvoirs en matière de recrutement et de gestion de certains personnels du ministère de l'intérieur ;

VU le décret n° 201-224 du 4 mars 2010 relatif aux pouvoirs des préfets de zone de défense et de sécurité ;

Vu le décret n° 2012-1151 du 15 octobre 2012 relatif à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans le département des Bouches-du-Rhône ;

VU le décret du 22 novembre 2017 portant nomination du préfet de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur, préfet de la zone de défense et de sécurité Sud, préfet des Bouches-du-Rhône (hors classe) - M. DARTOUT (Pierre) ;

VU l'arrêté du 30 décembre 2005 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires actifs des services de la police nationale

VU l'arrêté ministériel du 6 juin 2006 portant règlement général d'emploi de la police nationale ;

VU l'arrêté ministériel du 27 août 2010 portant déconcentration en matière de gestion des fonctionnaires des corps techniques et scientifiques de la police nationale ;

VU l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion des personnels administratifs du ministère de l'intérieur;

VU l'arrêté du 28 décembre 2017 portant délégation de pouvoir en matière de recrutement et de gestion de certains personnels techniques et spécialisés du ministère de l'intérieur

VU l'arrêté du 18 juin 2015 du ministère de l'intérieur nommant M. Yannick BLOUIN en qualité de directeur départemental adjoint de la sécurité des Bouches-du-Rhône ;

VU l'arrêté du 15 janvier 2019 du ministère de l'intérieur nommant M. Luc-Didier MAZOYER inspecteur général des services actifs de la police nationale, directeur départemental de la sécurité publique et coordonnateur zonal de la zone de défense Sud à Marseille ;

SUR proposition de la secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône ;

ARRETE

Article 1er : délégation est donnée à M. Luc-Didier MAZOYER, inspecteur général des services actifs de la police nationale, directeur départemental de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône et coordonnateur zonal de la zone de défense Sud à l'effet de prononcer les sanctions du 1er groupe (avertissement et blâme) à l'encontre des personnels du corps d'encadrement et d'application de la police, des adjoints techniques de la police nationale, des techniciens de la police technique et scientifique et des agents spécialisés de la police technique et scientifique affectés dans le département des Bouches-du-Rhône et relevant de son autorité.

Article 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Luc-Didier MAZOYER, inspecteur général des services actifs de la police nationale, directeur départemental de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône, la délégation qui lui est conférée à l'article 1 sera exercée par Monsieur Yannick BLOUIN, contrôleur général des services actifs de la police nationale, directeur départemental adjoint de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône.

Article 3 : L'arrêté n°2017-10-25-004 du 25 octobre 2017 est abrogé.

Article 4 : La secrétaire générale de la préfecture des Bouches-du-Rhône et le directeur départemental de la sécurité publique des Bouches-du-Rhône sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture des Bouches-du-Rhône et de la préfecture des Bouches-du-Rhône.

Fait à Marseille, le 25 février 2019

Le préfet
Signé

Pierre DARTOUT